

Chroniques

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **79 (1934)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES

CHRONIQUE ALLEMANDE

Organisation et emploi tactique de la compagnie d'infanterie allemande.

Le maréchal Moltke a dit un jour : « L'esprit d'une armée repose sur les chefs de compagnie ». Ce mot, dicté par une vaste expérience, a trouvé son entière confirmation durant la guerre mondiale. On peut même affirmer que le rôle joué par la plus petite unité tactique d'infanterie a pris encore de l'ampleur avec l'augmentation des fronts, car les conditions de la guerre moderne compromettent gravement l'influence personnelle du commandant de bataillon sur la conduite du combat. C'est ainsi que le nouveau règlement allemand sur l'instruction de l'infanterie décrit par ces mots le rôle du chef de compagnie : « Chaque officier, à partir du chef de compagnie, est responsable de l'instruction réglementaire de sa troupe ; on lui laissera une entière liberté quant au choix des moyens ». Le commandant de compagnie est l'instructeur et l'éducateur de son unité. C'est à lui qu'incombe le soin de faire des jeunes gens qui lui sont confiés des soldats moralement et physiquement à la hauteur de leur tâche. C'est lui encore qui conduira au combat la troupe qu'il aura formée. Nous n'avons pas à examiner ici, en détail, les tâches éducatives, bien qu'elles constituent la base de toute valeur militaire : l'esprit de la troupe, cet esprit de patriotisme, de sacrifice et de virilité qui a toujours animé l'infanterie allemande.

Les expériences faites pendant la guerre mondiale nous ont conduits, ainsi que la plupart des autres Etats, à fractionner la compagnie en 3 sections de fusiliers. Le fractionnement ternaire est ainsi réalisé de la division jusqu'à la plus petite formation d'infanterie, car la section de fusiliers se subdivise elle-même en 3 groupes de composition identique.

La figure 1 ci-dessous, qui représente la *section de fusiliers* en ligne sur 3 rangs, montre les 3 groupes chacun sur 1 rang, l'un derrière l'autre, avec le chef de groupe à l'aile droite ; à la gauche de ce dernier le « groupe F. M. » comprenant 4 hommes, puis le « groupe de fusiliers » comprenant 9 hommes. Chaque section

dispose en outre d'un véhicule transportant les munitions, les grenades à main, etc. Par un simple quart de tour à droite, la ligne se transforme en colonne de marche par trois. Et cette formation permet très facilement le déploiement par groupe.

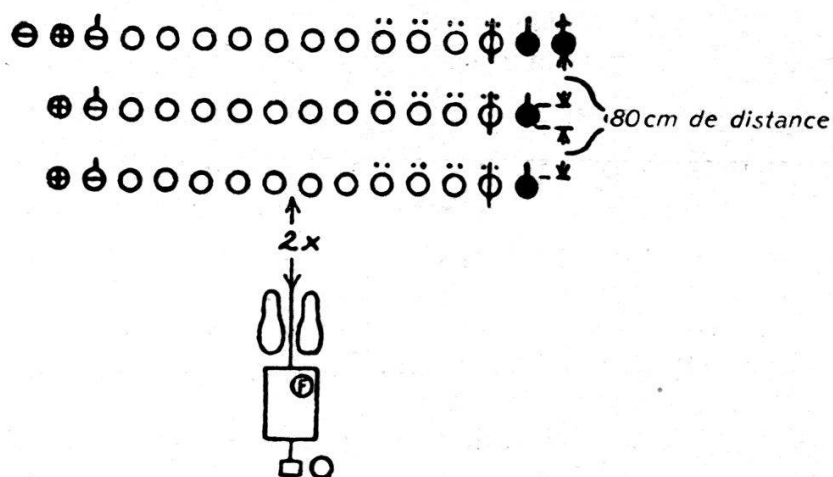


Fig. 1

La compagnie se subdivise en conséquence, comme le montre la figure 2.

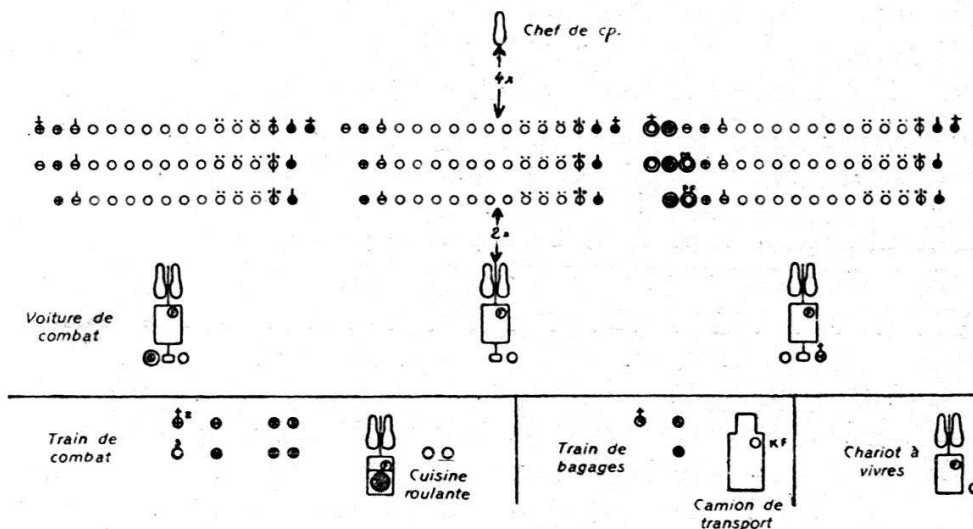


Fig. 2.

Au combat, le chef de compagnie dispose d'un « groupe de commandement » composé de 1 sous-officier, 1 trompette, 3 estafettes et 1 télémètreur.

Le fractionnement de la compagnie s'exécute d'après les principes usuels, selon la situation. Pour ce faire, il importe néanmoins de considérer si la compagnie est appuyée à gauche, ou à droite, ou encadrée, si la situation est claire ou si l'on manque de renseignements. Au début du combat, il faut presque toujours éviter de retenir ses forces ou de les échelonner sur les ailes non appuyées. Le fractionnement s'opère généralement par un ordre aux chefs de section. Mais il peut aussi être réalisé sur un simple commandement, par exemple en cas de danger subit provoqué par du feu d'artillerie.

Le *déploiement* sur ordre du chef de compagnie n'est qu'exceptionnel. Pendant la progression, il est ordonné la plupart du temps par les chefs de groupe ou de section, de leur propre initiative, dès que l'on entre en contact avec l'ennemi.

Il est fréquemment nécessaire *d'attaquer en partant de la colonne de marche*, lorsque la tête reçoit du feu et qu'il importe de reconnaître rapidement si l'on se trouve en présence de forces importantes. Dans ce cas, le chef de compagnie donne des ordres individuels, sans s'en tenir à aucun schéma. Il faudra souvent assigner à la section de pointe un secteur très étendu pour contenir l'ennemi. Dans des cas de ce genre, il sera presque toujours indiqué d'attribuer une section de mitrailleurs à la compagnie qui entrera la première en action. Les deux autres sections de la compagnie seront, suivant la situation, déployées à gauche, ou à droite, ou de chaque côté de la section engagée la première.

Néanmoins, il sera presque toujours préférable de *fractionner avant d'attaquer*. On installe tout d'abord les armes lourdes (mitrailleuses lourdes et lance-mines) et l'on n'attaque que lorsque celles-ci sont en position, prêtes à ouvrir le feu, et lorsque l'appui de l'artillerie est assuré. Le chef de compagnie assigne alors aux sections, par un ordre, l'objectif d'attaque et le secteur.

Si l'on s'aperçoit que *des forces ennemies importantes sont déjà en position*, on adopte un procédé encore plus schématique, en prescrivant tout d'abord une position d'attente. L'ordre d'attaque n'est donné qu'une fois cette position occupée, en attribuant à chacune des sections un secteur d'attaque bien défini. Il faut veiller à donner sur la base des indications fournies par le commandant de bataillon, des renseignements très précis sur les éléments d'artillerie et les armes lourdes chargés d'agir contre les objectifs d'attaque, sur le moment auquel ils doivent entrer en action, sur le départ de l'attaque et sur les premiers objectifs à atteindre. Dès que les actions préliminaires ont permis d'arriver, secteur après secteur, à la position de départ de l'assaut, le chef de compagnie organise à nouveau le feu des armes lourdes, complète le

premier échelon d'attaque à l'aide de la section de réserve et indique la plupart du temps l'heure de l'assaut, en demandant à l'artillerie, par signaux lumineux, d'allonger le feu !

Si l'assaut aboutit, la nouvelle tâche de la compagnie consiste à *progresser en profondeur dans le dispositif ennemi*. A cet effet, il importera avant tout de poursuivre l'attaque en ligne droite et de bousculer l'ennemi sur toute l'étendue du front.

Dans la *défensive*, il faut faire une différence entre la « défense opiniâtre » et la « résistance momentanée ». Dans le premier cas, la compagnie tiendra un secteur relativement étroit. Elle s'échelonnnera sur une profondeur égale à sa largeur. Sa ligne de résistance principale se trouvera suffisamment en avant des postes d'observation, des armes lourdes et de l'artillerie, pour que ceux-ci soient entièrement protégés et ne puissent pas être atteints par le feu d'artillerie ennemi dirigé sur la ligne de résistance principale.

S'il ne s'agit que de livrer une *résistance momentanée*, la compagnie occupera un secteur souvent très large, en vue de tromper l'ennemi, et mettra parfois à cet effet ses 3 sections en œuvre côte à côte. Le retrait de la compagnie sur la nouvelle position de repli s'opère ensuite sous la protection du feu des armes lourdes, retirées à temps.

L'exposé qui précède n'a pas d'autres prétentions que de caractériser dans ses grandes lignes la manœuvre formelle de la compagnie d'infanterie allemande. Dans son organisation et sa manière de combattre elle est restée fidèle à l'esprit de mobilité et d'initiative dont elle a toujours été animée.

Général VON COCHENHAUSEN.

CHRONIQUE SUISSE

Le défilé de la 1^{re} division. — Troupes suisses dans la Sarre. —
Licenciement et soldats ivres. — Retraite militaire à Zurich.

Le défilé de la 1^{re} division.

Le défilé de la 1^{re} division a été une nouvelle preuve de l'attachement du peuple à l'armée. Une foule énorme, enthousiaste, patiente et digne, qu'une même pensée, une même ferveur étreignait, était accourue sur le plateau d'Echallens. Cent mille spectateurs, huit mille voitures, des dizaines de milliers d'enfants des écoles, qui mêlaient leurs voix claires aux acclamations ! Quand les musiques réunies entonnèrent le Cantique suisse, d'un seul geste tous les chapeaux des hommes disparurent et ce salut multiple, si simple et si émouvant, se renouvela au passage de chaque drapeau, de chaque étendard.

Il n'est pas facile d'établir un rang d'excellence parmi les unités et corps de troupes. D'une façon générale, tous ont passé correctement devant l'inspecteur. Un des bataillons du régiment valaisan (R. J. mont. 6) et le régiment de carabiniers 4 ont eu les faveurs spéciales des tribunes. Le fanion de tir, récompensant les meilleurs résultats de tir de l'armée, au concours de Fribourg, a été chaleureusement acclamé.

Le passage de l'aviation, la cavalerie lancée en trombe, vrai tableau de Detaille, l'artillerie de campagne au trot remarquablement régulier, ont fait impression.

Un journal, le *Pays Vaudois*, a cru devoir critiquer âprement le défilé. Il déplore d'abord le terrain choisi, s'en prend au génie, reproche aux troupes d'avoir eu l'air fatigué. Nous constatons qu'il est magnifique, après trois jours de manœuvres et de grands efforts de voir des troupes défiler dans d'aussi bonnes conditions. Nous avons vu beaucoup de parades dans des armées étrangères, nous pouvons affirmer que celui qui signe Diogène est bien sévère, qu'ailleurs on ne fait guère mieux et que nulle part il ne trouvera là perfection.

Concernant la cavalerie, une remarque s'impose ; ou bien elle défile au galop rassemblé, ou bien au galop de charge. A Echallens, ce n'était ni l'un, ni l'autre. La tenue des officiers de dragons, couchés sur l'encolure de leur cheval, était souvent mauvaise ; habitude de concours hippique, mais négligence pour rendre les hon-

neurs. L'officier à pied se redresse pour saluer ; cette règle doit être la même pour l'officier à cheval.

Le répertoire des musiques manquait d'originalité, de son et d'éclat. La I^{re} division est la seule qui n'ait pas sa marche de défilé. Laisser le choix des marches aux commandants de brigade est aussi illogique que de les autoriser à choisir la formation de défilé de leurs unités. Ils ne sont pas compétents. Les marches banales du 6 septembre ne rappelaient aucun souvenir, ne suscitaient aucune émotion. Elles se ressemblaient à tel point, que beaucoup de spectateurs ont cru qu'on avait joué la même tout le temps du défilé. La II^e division a la marche des Armourins, celle du régiment de Diesbach, celle de Soleure, celle des carabiniers 12, la III^e celle de Berne, les autres divisions ont aussi leurs marches historiques, entraînantes et symboliques qui ajoutent à la solennité du défilé. La I^{re} division en possède de très belles dans son répertoire ; celle du régiment de Courten, celle des gardes-suisse, celle appelée improprement « Mollens » et qui nous vient des régiments suisses de Napoléon. On leur préfère systématiquement des marches étrangères, sans caractère propre.

Les troupes montées ont passé au son de marches d'infanterie, ce qui est une erreur aussi manifeste que de jouer un tango pour le défilé de l'infanterie. Le galop de la cavalerie doit être accompagné d'un rythme à trois temps.

Troupes suisses dans la Sarre.

La question soulevée un instant d'envoyer des troupes suisses dans la Sarre a été résolue négativement, avec raison. Du point de vue juridique international, nous n'avons que faire dans cette bagarre, nous n'y pourrions récolter que des reproches et des ennuis. Du point de vue militaire, nous ne sommes pas préparés à un « service d'ordre » de cette espèce. Notre armée n'est même plus en mesure de remplir sa mission *maintien de l'ordre à l'intérieur*, pour la seule raison que cela demande une tactique spéciale qui n'est actuellement pas enseignée, et un équipement ad hoc, dont ne disposent pas nos troupes, sans compter les engins blindés, etc. Malgré le prolongement des écoles de recrues, nous n'aurons pas le temps d'instruire nos hommes dans ce domaine de plus en plus fermé. Le nouveau R. S. établit les règles et les principes du service d'ordre. Leur application rationnelle sera toujours entravée par le défaut d'instruction. La nécessité de créer une troupe de gendarmerie mobile, comme en France, s'imposera de plus en plus. En 1918, on avait eu le temps de former de nombreux corps de troupes à ce pénible service ; dès 1917, pendant cette série de

troubles qui précéderent la tentative révolutionnaire de novembre 1918. Cette préparation suppose des troupes mobilisées, elle est donc exceptionnelle. Les gardes-frontière d'autre part ne peuvent être distraits trop souvent de leurs secteurs.

Il ne faut pas oublier que la III^e Internationale possède un manuel de tactique de la guerre des rues, extrêmement complet, traduit dans toutes les langues, et répandu dans le monde entier par les soins de la République des Soviets.

Le Conseil fédéral a non seulement repoussé toute idée d'envoi d'une troupe organique dans la Sarre, il a notifié au gouvernement du Territoire sarrois qu'il désirait qu'aucun ressortissant suisse ne fasse partie de la police sarroise. Cette mesure qui empêche les enrôlements individuels est peut-être un peu exagérée, s'étendra-t-elle aux journalistes suisses qui sont engagés par la presse des pays intéressés ? Le président de la Commission de la Sarre a répondu à la note du Conseil fédéral qu'il tiendrait compte de ses vœux et renoncerait à enrôler des Suisses.

Licenciement et soldats ivres.

Le licenciement de la première division a donné lieu à des cas d'indiscipline trop nombreux ; des bandes de soldats avinés ont rempli les gares et les rues de nos villes de leurs hurlements et de leur grossièreté. Traînant leur fusil par la bretelle, sans coiffure, vareuse ouverte, la démarche chancelante, ils ont détruit, par leur conduite indigne de soldats, la bonne impression des manœuvres. Dans un article intitulé « Soldats ivres » paru en janvier 1934 dans la *Revue militaire suisse*, nous avons déjà signalé le relâchement de la discipline chez les soldats démobilisés et leur mauvaise tenue. Nous croyons qu'il est de notre devoir d'insister sur les scènes scandaleuses qui se produisent impunément et font le plus grand tort à l'armée. Ces faits n'accusent qu'une minorité de mauvais soldats, nous le répétons, mais il est grand temps de prendre des mesures énergiques, si nous ne voulons pas revenir au « bon vieux temps » des saouleries semi-officielles des avant-revues d'il y a soixante ans.

Il y a deux moyens : insister davantage au licenciement sur la tenue et la conduite à observer en rentrant chez soi, sur l'obligation de regagner son domicile par le plus court chemin et de déposer l'uniforme sitôt arrivé. Il n'est pas admissible que des hommes circulent encore en tenue tout le dimanche, et jusqu'au lundi matin, comme on le voit constamment. Mais toutes les recommandations des commandants d'unités sont sans effet, tant que les hommes sauront qu'il n'y a pas de sanctions possibles.

Le seul moyen de faire disparaître les ivrognes et de supprimer les scènes bachiques est de *donner des ordres précis à la gendarmerie d'armée, aux gendarmeries cantonales, et aux polices locales*. A chaque licenciement, toutes les gares importantes devraient être occupées par un détachement de gendarmerie qui mettrait immédiatement à l'ombre, sans aucune pitié, tous les soldats ivres, débraillés et bruyants. On atteindrait ainsi un premier but ; ils ne pourraient pas envahir les villes et continuer pendant un jour et plus, à se traîner de pinte en pinte. Les hommes incarcérés seraient relâchés le lendemain et expédiés directement chez eux, après avis à la police de leur lieu de domicile, pour contrôler leur arrivée, ainsi qu'à leurs supérieurs directs.

Les officiers ont le devoir d'avertir la police et la gendarmerie, s'ils jugent que leur intervention directe risque de provoquer de graves actes d'indiscipline. C'est là affaire de tact et de doigté. Mais ils peuvent beaucoup obtenir. Dernièrement, un soldat du R. I. 27 (Zurich) faisait du scandale dans le train. Un jeune officier en civil essaya de le remettre à l'ordre ; il fut grossièrement insulté. L'officier fit rapport au gendarme à la gare de Zurich qui arrêta l'ivrogne à sa descente du wagon. Le témoin écrivit au cdt. d'unité et reçut quelques jours après une lettre du cdt de bataillon l'informant que le soldat avait été puni de 15 jours d'arrêts de rigueur. La lettre exprimait au jeune officier les remerciements du commandant pour le service rendu à la bonne cause. C'est en agissant ainsi et non pas en fermant les yeux, qu'on mettra fin à un état de choses regrettable qui tend à devenir une habitude, surtout en Suisse romande.

Retraite militaire à Zurich.

A Zurich, la grande ville rouge, la population a fait un accueil triomphant aux troupes de la Br. I. 14 rentrant du cours de répétition. Le soir, les musiques des deux régiments (27 et 28) et une fanfare d'artillerie ont joué la retraite à travers la ville. Une foule sympathique de 50 000 personnes remplissait les rues. Une colonne compacte de plusieurs milliers de jeunes gens et jeunes filles encadrait et suivait les musiciens, accompagnant les tambours de refrains patriotiques, acclamant les morceaux joués sur les places. Jusqu'à 22 heures la manifestation se déroula dans l'enthousiasme, et la foule se sépara des soldats devant les casernes, après une dernière et vibrante acclamation. Ce fut une journée réconfortante.
